

Publicité: DELL, Alain Medonca (Fondateur et PDG de Karavel-Promovacances.com), intel Xeon

Actualite > Société > Tuerie des Marronniers: quatre jours de procès pour trois morts sur ordonnance

En ce moment à la Une



Présidentielle ivoirienne : Gbagbo et Ouattara en tête



Obama souhaite trouver un terrain d'entente avec les républicains



[PORTRAIT] John Boehner, nouveau visage républicain de la Chambre des représentants

02/11/10 09:53

1 réaction

# Tuerie des Marronniers: quatre jours de procès pour trois morts sur ordonnance

AIX-EN-PROVENCE (AP) — Le triple assassinat de la "Brasserie des Marronniers" est jugé à partir de ce mardi sous haute surveillance, en présence d'un vaste dispositif policier, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Pendant quatre jours, les jurés vont se pencher sur une affaire qui est présentée comme la triste apothéose de la "guerre des gangs" à Marseille. Seul un accusé comparait cependant au terme d'une instruction de trois ans: Ange-Toussaint Federici, un Corse de 50 ans, déjà condamné à plusieurs reprises, notamment à 20 ans de réclusion en 1999 pour des faits de "vol en bande organisée avec arme".

+T -T Imprimer Envoyer Partager Traduire Réagir (1)

Le 4 avril 2006, peu après 21h, un commando de huit à dix hommes, puissamment armés, avait ouvert le feu dans l'établissement, situé dans le quartier de Saint-Just, tuant Farid Berrahma, 40 ans, un caïd originaire de Salon (Bouches-du-Rhône) et fiché au grand banditisme, ainsi que ses deux lieutenants, Radouane Baha, 27 ans, et Heddi Djendelli, 31 ans, qui décédera dans la nuit à l'hôpital. Une quatrième personne avait été blessée par le ricochet des balles.

Ange-Toussaint Federici, blessé à la jambe lors du triple règlement de comptes mortel, sera arrêté à Paris au terme de plusieurs mois de cavale, piégé par son ADN. Son sang sera identifié sur un fusil à pompe qui avait explosé lors de la fusillade et comparé à celui retrouvé dans une clinique marseillaise, où Federici sera opéré pendant la nuit suivant les faits.

Le mis en cause s'était fait hospitaliser sous le faux nom de Simeoni, avant de quitter la clinique au petit matin. Lors de son arrestation en janvier 2007, il s'appropriait à se procurer un vrai-faux passeport établi par la mairie d'Amiens (Somme).

Interrogé sur son emploi du temps la nuit du crime, l'accusé déclarera qu'il avait rendez-vous ce soir-là à la "Brasserie des Marronniers". "Je sirotais un Vittel en attendant un ami", expliquera-t-il au juge Serge Tournaire, chargé de l'instruction. Il refusera cependant de donner le nom de l'ami en question. Pour son avocat, le bâtonnier Dominique Mattei, qui conteste toute velléité de fuite, "il était normal qu'il choisisse la discrétion compte tenu de son lourd passé judiciaire".

Au terme de l'instruction, le juge a conclu à "une guerre entre équipes de malfaiteurs rivales". Le mobile retenu est, selon lui, une vengeance programmée liée à l'assassinat quinze jours plus tôt d'une autre figure liée au banditisme corse, Roch Colombani. Farid Berrahma avait, selon l'ordonnance de renvoi devant la cour d'assises, des "prétentions hégémoniques" sur l'univers très rémunérateur des machines à sous dans le secteur de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), qui dérangent le milieu corse.

L'accusé, qui a toujours clamé son innocence, encourt la réclusion criminelle à perpétuité. La "Brasserie des Marronniers" a depuis été rebaptisée "Le Verlain". AP

xnis/r

Réagissez (1) 0 retweet

[ RÉAGISSEZ ] 834120 Réclusion à perpétuité il va être condamné à la réclusion à perpétuité pour avoir oté 3 vies ! 02.11 à 10h51 - Alerter - Réagissez Toutes les réactions (1) Voir les conditions de modération Réagissez

Publicité: La devise, source de motivation de nos collaborateurs. Image of a car.

Sélection Shopping Mode Déco High-Tech Promos

Panier bam... ENO 17.4€ -40% Avec Cerise sur la... Clarks cha... Clarks Origin... 95.0€ -20% Avec Shoes.fr Micro cha... Philips 139.0€ Avec BUT